

COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE GAZELENERGIE DANS LE CADRE DE DISCUSSIONS EXCLUSIVES EN VUE DE L'ACQUISITION DU FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ VERTE ILEK

Corporate - M&A | 08/01/26 | Julien Aucomte Vincent Brenot Florence Chafiol Virginie Devos Alexandra Berg-Moussa Olivier Attias David Neuwirth Boris Léone-Robin Guillaume Potin Aurélien Micheli Charlotte Chen Ergen Ege Malvina Dahan Guillaume Aubatier Audrey Thomas Ariane Seyed-Movaghar Pierre Pérot Inès Bouzayen Albane Shehabi Jennifer Hinge Pauline Desplas

E N E R G I E

August Debouzy a conseillé GazelEnergie, fournisseur d'énergie propriété du groupe EPH de M. Daniel Křetínský, dans le cadre de son entrée en discussions exclusives avec IleK, fournisseur d'électricité verte et de biogaz, en vue de son acquisition.

GazelEnergie est un producteur et un fournisseur d'énergie français, filiale du 7e énergéticien européen EPH, présent en France depuis 1995. GazelEnergie est un acteur engagé dans la transition énergétique de ses sites de production historiques et développe des projets de production énergies renouvelables (électricité renouvelable, chaleur, hydrogène, flexibilité). GazelEnergie dispose d'une capacité installée de 900MW.

Ce développement stratégique vise à renforcer le déploiement d'une offre verte d'électricité et de gaz issue de productions renouvelables locales, au meilleur prix, à destination des particuliers et des entreprises françaises. GazelEnergie ambitionne ainsi de se positionner comme un acteur intégré de la transition énergétique, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du producteur jusqu'au consommateur final.

La procédure d'information-consultation des comités sociaux et économiques (CSE) des sociétés concernées a été engagée. La réalisation de l'opération reste soumise à son issue, ainsi qu'à l'obtention des autorisations réglementaires requises.

L'équipe d'August Debouzy a conseillé GazelEnergie avec une équipe coordonnée par **Julien Aucomte** (associé) et composée d'**Audrey Thomas** (counsel), **David Neuwirth** (avocat senior) et **Albane Shehabi** (avocate) sur les aspects corporate / M&A, **Ergen Ege** (counsel) pour les aspects énergie, **Virginie Devos** (associée), **Boris Léone-Robin** (counsel) et **Coralie Vodarzac** (avocate) pour les aspects de droit social, **Vincent Brenot** (associé) et **Guillaume Potin** (avocat senior) pour les aspects de droit public réglementaire, **Alexandra Berg-Moussa** (associée) et **Aurélien Micheli** (counsel) pour les aspects contractuels, **Florence Chafiol** (associée), **Charlotte Chen** (avocate senior) et **Ariane Seyed Movaghar** (avocate) pour les aspects protection des données personnelles et IT, **Pierre Perot** (counsel) et **Inès Bouzayen** (avocate senior) pour les aspects propriété intellectuelle, **Olivier Attias** (associé) et **Claire Li** (avocate) pour les aspects contentieux et *compliance*, **Guillaume Aubatier** (associé) et **Malvina Dahan** (avocate senior) pour les aspects droit immobilier, ainsi que **Jennifer Hinge** (associée) et **Pauline Desplas** (avocate senior) pour les aspects financement.

Ilek et les cédants étaient conseillés par le cabinet **Viguié Schmidt & Associés** avec Louis Chenard (associé) et Louise Dilé (avocate).
